

Le Ministre

Paris, le **16 AVR. 2021**

Nos Réf. : CAB SSA/PM/D-21- 011248

de
Monsieur le Professeur,

Vous aviez reçu mission en date du 11 décembre 2018 de conduire, sur une période de trois ans, l'actualisation des recommandations françaises de prise en charge de l'infection par le VIH, des hépatites virales B et C et des infections sexuellement transmises (IST), en coresponsabilité avec le Directeur de l'Agence Nationale de recherches sur le SIDA et les hépatites virales (ANRS). Il avait été parallèlement demandé à la Haute Autorité de Santé (HAS) de mettre en place un partenariat avec le Conseil national du Sida et des hépatites virales chroniques (CNSHV) que vous présidez et l'ANRS pour l'élaboration de ces recommandations.

La mobilisation des acteurs liée à la crise sanitaire due à l'épidémie de SARS CoV 2 est venue bouleverser la mise en place de ce partenariat et des groupes de travail afférents. Parallèlement l'ANRS a connu une évolution dans sa structuration et sa gouvernance, étant devenue ANRS-Maladies Infectieuses Emergentes dirigée par le Professeur Yazdan Yazdanpanah depuis le début d'année 2021.

Ce courrier est destiné à rappeler l'importance que j'attache au maintien de votre mission qui, compte tenu des circonstances, doit néanmoins connaître une évolution organisationnelle et une prolongation pour permettre d'actualiser l'ensemble des recommandations.

Je vous remercie de bien vouloir mettre en œuvre au plus tôt les travaux conduisant à l'élaboration des recommandations de prise en charge thérapeutiques (curatives et préventives) des personnes touchées par infection par le VIH, hépatites virales et IST sous une forme concertée avec l'HAS permettant à vos travaux d'obtenir sa labellisation. En ce domaine, je souhaite que soit tenu l'objectif d'obtenir une finalisation de vos travaux d'ici la fin de l'année 2021. Pour favoriser la labellisation de ces recommandations thérapeutiques par la HAS, j'ai demandé aux services du ministère des solidarités et de la santé d'apporter une contribution exceptionnelle de fonctionnement pour l'accomplissement des travaux du groupe.

Il vous est parallèlement possible de conduire de façon autonome l'élaboration de recommandations dans des champs thématiques n'intégrant pas le choix de thérapeutiques anti-infectieuses (dépistage, prévention non médicamenteuse, suivi et organisation des soins, accès aux soins et qualité de vie ...) mais toujours dans le respect des principes de la loi du 29 décembre 2011 relative au renforcement de la sécurité sanitaire et des produits de santé, notamment ceux concernant les dispositions relatives aux liens d'intérêts et à leur gestion pour laquelle vous pourrez solliciter l'appui de la Direction des affaires juridiques de mon ministère. A ce titre et, si nécessaire pour son accomplissement, une extension de votre mission initiale à l'année 2022 est possible.

.../...

Professeur Patrick YENI
Président
Conseil national du sida et des hépatites virales
39-43 quai André Citroën
75902 Paris Cedex 15

La publication de vos travaux s'effectuera sur le site internet du CNSHV et de l'ANRS permettant une mise à disposition publique progressive des recommandations au fur et à mesure de leurs réalisations et une actualisation ultérieure liée à l'évolution des connaissances selon une stratégie que je vous remercie de me proposer au terme de votre mission qui est susceptible d'être renouvelée.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Professeur, l'expression de ma considération distinguée.



Olivier VERAN

